



DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-006 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Convention de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et les Maisons des Services de Saint-Flour Communauté

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision n°2019-244 en date du 15 juillet 2019 portant adoption de la convention de partenariat intervenue entre Saint-Flour Communauté et la FEPPEM le 1^{er} septembre 2019 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention en date du 19 juillet 2022 portant prolongation de ladite convention jusqu'au 31/08/2025 ;

Considérant la proposition du Conseil départemental du Cantal de prolonger ledit partenariat afin de poursuivre ses interventions au titre de ses services d'action sociale, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du télétravail.

Considérant l'intérêt de poursuivre ce partenariat entre Saint-Flour Communauté pour ses Maison des Services et le Conseil départemental du Cantal ;

Vu le projet de convention à intervenir avec le Conseil départemental du Cantal ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la convention déterminant les conditions du partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Conseil départemental du Cantal représenté par son Président, Monsieur Bruno Faure ;

Article 2 : De dire que cette convention prévoit que chaque Maison des Services de Saint-Flour Communauté mette à disposition pour le partenaire un bureau et assure des conditions d'accueil pour l'agent et le public qu'il reçoit ;

Article 3 : De préciser que cette convention ne prévoit pas de contrepartie financière entre les signataires ;

Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Public de Saint-Flour ;

Article 5 : Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 07 janvier 2026

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 12 JAN. 2026
publiée sur le site internet 12 JAN. 2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Convention de partenariat entre le Conseil départemental du Cantal et les Maisons des Services de Saint-Flour Communauté

Entre les soussignés :

Saint-Flour Communauté, sise Village Entreprise, ZA du Rozier Coren, 15100 SAINT FLOUR, représentée par sa Présidente Mme Céline CHARIAUD, agissant en qualité et dûment habilitée par décision n°2026-006 en date du 07 janvier 2026.

D'une part,

Et

Le Département du Cantal, sis 28 Avenue Gambetta, 15015 AURILLAC, représenté par son Président, Monsieur Bruno FAURE, agissant en qualité et dûment habilité par décision de la Commission Permanente en date du

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Saint-Flour Communauté dispose de locaux permettant l'organisation des interventions avec le conseil départemental du Cantal au titre de ses services d'action sociale, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du télétravail.

Le conseil départemental du Cantal quant à lui désireux de pouvoir utiliser une salle des locaux de manière régulière afin d'y effectuer des interventions physiques de ses agents.

Aussi, afin de formaliser l'utilisation d'une partie des locaux de Saint-Flour communauté par le conseil départemental du Cantal pour l'organisation des interventions, il est proposé de conventionner selon mes termes décrits ci-dessous :

Art. 1 - Objet de la Convention

La présente convention fixe les modalités d'intervention du Conseil départemental du Cantal, au titre de ses services d'action sociale, de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de télétravail, et de Saint-Flour Communauté au sein des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté.

Art. 2 - Missions

Les Maisons des Services ont principalement pour mission :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public,
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires (facilitation numérique),

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires,
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

Art. 3 - Obligations du gestionnaire des Maisons des Services, Saint-Flour Communauté

La gestion des Maisons des Services est conduite de manière active afin de rechercher constamment les prestations et l'organisation optimales pour répondre aux demandes du public.

Saint-Flour Communauté organise et développe la coopération avec le partenaire soussigné. Elle assure la gestion administrative, financière et de personnel des Maisons des Services.

Elle met à disposition pour le partenaire soussigné un bureau et assure des conditions d'accueil pour l'agent et le public qu'il reçoit, détaillé à l'art. 3.2 et pour chacune des Maisons des Services, en annexes de la présente convention.

3.1 Horaires

Les Maisons des Services sont ouvertes de manière régulière, au moins 24 heures par semaine réparties sur au moins trois jours. Les horaires d'ouverture pour chacun des équipements sont précisés en annexes 1, 2, 3 et 4 de la présente convention.

Les parties sont informées par Saint-Flour Communauté de toutes modifications substantielles de ces horaires et s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en informer le public.

3.2 Aménagement du local et équipement des Maisons des Services

Les Maisons des Services comportent au minimum

- un point d'accueil du public par les animateurs d'accueil,
- un point d'attente assise,
- un espace confidentiel,
- un point sanitaire.

L'équipement informatique comprend au minimum un accès à internet, si possible en haut débit.

L'ensemble des équipements est détaillé pour chacune des Maisons des services en annexes de la présente convention.

3.3 Dénomination- signalétique

Les Maisons des Services homologuées se conforment à la charte graphique « France services ».

De manière générale, toute communication réalisée par l'une des parties ne doit en aucun cas déprécier, dévaloriser et/ou modifier l'image de marque des autres parties. Chaque partie pourra se prévaloir de l'existence du partenariat dans sa communication interne.

Les signataires informent le public de l'existence des Maisons des Services et de l'offre de services qui y est offerte.

3.4 Déontologie – confidentialité

Les agents des Maisons des Services sont astreints aux règles du secret professionnel.

3.5 Evaluation

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU Date de télétransmission : 12/01/2026 Date de réception préfecture : 12/01/2026
--

Dans le cadre de l'homologation « France Services », un Comité de pilotage annuel associant les opérateurs est réuni annuellement pour présenter et échanger sur le bilan d'activités des Maisons des Services.

Art. 4 - Obligations des partenaires

4.1 Modalités pratiques de la mise à disposition

Afin de permettre l'organisation des permanences des services d'action sociale et de PMI de St Flour, Saint-Flour Communauté met à disposition :

- un bureau chauffé en période froide et hivernale au sein des Maisons de Services, permettant de respecter la confidentialité des rendez-vous,
- une salle d'attente,
- un sanitaire,
- un accès internet, une ligne téléphonique, une photocopieuse,
- un second bureau en cas de nécessité.

4.2 Les interventions proposées

Le Conseil départemental du Cantal,

- au titre de son service d'action sociale assure l'intervention d'un travailleur social et ce gratuitement pour le déroulement des **permanences, sur rendez-vous préalable, en présentiel**,

- ✓ **Tous les mardis matin, et si besoin l'après-midi en complément,**
au sein de la maison France Services de **Chaudes-Aigues**,
- ✓ **Tous les mardis matin, et si besoin l'après-midi en complément,**
au sein de la maison France Services de **Ruynes-en-Margeride**,
- ✓ **Tous les jeudis matin, et si besoin l'après-midi en complément,**
au sein de la maison France Services de **Pierrefort**,
- ✓ **Tous les jeudis matin, et si besoin l'après-midi en complément,**
au sein de la future France Services de **Neuvéglise, commune de Neuvéglise-Sur-Truyère**.

Au sein de chaque Maison des Services, il est possible que le service d'action sociale sollicite un bureau en dehors de ces créneaux habituels de permanences. Cela s'active sur réservation préalable.

En cas d'annulation de la permanence hebdomadaire, le service d'action sociale s'engage à prévenir les agents d'accueil référents, dont les coordonnées figurent en annexes 1, 2, 3 et 4.

- au titre de son service de PMI, assure gratuitement l'intervention d'une professionnelle **sur rendez-vous et avec réservation préalable d'un bureau.**

Ce temps de visite au sein de la Maison des Services concernée s'active sur les heures d'ouverture de l'équipement, en lien avec les agents d'accueil référents, dont les coordonnées figurent en annexes 1, 2, 3 et 4.

Le service d'action sociale et le service de la PMI sont directement accessibles par téléphone ou par mail

Un télétravailleur peut réserver un bureau ou une salle directement auprès des Maisons de services dont les coordonnées figurent en annexes 1, 2, 3 et 4.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

4.3 Temps d'échanges

Conformément aux engagements réciproques du **Pacte Territorial du premier Accueil Social Inconditionnel** de proximité signé par Saint-Flour Communauté et le Conseil départemental du Cantal en 2021, un temps d'échange du personnel des services d'action sociale et de PMI de St Flour avec le personnel d'accueil des différentes Maisons des Services est souhaité afin que chacun puisse être informé des offres de services de l'autre Collectivité et ainsi disposer des informations nécessaires pour la mise en œuvre des actions conjointement définies.

Les deux partenaires s'engagent par ailleurs à apporter une actualisation régulière de leurs offres de services au personnel concerné (évolution de l'offre de services, du cadre réglementaire, etc).

Les Maisons des Services s'engagent à apposer l'affiche concernant l'Accueil Social Inconditionnel de manière à ce qu'elle soit visible par le public reçu.

4.4 Traitement des dossiers et des questions

Dans la limite des compétences des agents du Conseil départemental et de leur disponibilité, les agents des Maisons des Services de Saint-Flour Communauté pourront solliciter une intervention du personnel des services sociaux du Conseil départemental du Cantal sur une question ou un dossier spécifique.

Art. 5 Modalité financière de la mise à disposition de bureaux

Cette mise à disposition est **consentie à titre gratuit**.

Art. 6 Modalité financière du partenariat

Les engagements réciproques sont consentis à titre gratuit.

Art. 7 - Durée de la présente convention

La présente convention est conclue pour une **durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2028**.

Elle pourra être reconduite par voie d'avenant.

Chaque partie peut y mettre fin de manière unilatérale sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois après avoir informé l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 8 – Responsabilités – Assurances

Saint-Flour Communauté assure les locaux mis à disposition, à hauteur des responsabilités qu'elle assume en tant que propriétaire.

Le Conseil départemental du Cantal est assuré en dommages aux biens et responsabilité civile pour tous les risques locatifs pouvant survenir pendant les périodes d'occupation des biens.

Saint-Flour communauté ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages ou de dégradations qui pourraient survenir suite à l'occupation des locaux par le personnel des services sociaux du Conseil départemental du Cantal.

Art. 9 - Attribution de juridiction

En cas de litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention, les parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations.

Recus de réception préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de réception préfecture : 12/01/2026

A défaut, tout litige est soumis aux tribunaux compétents.

Art. 10 - Composition de la convention

La convention et ses annexes contiennent l'intégralité de l'accord des parties. Sauf dispositions contraires exprimées expressément dans les annexes, ces dernières ne peuvent déroger aux dispositions de la convention.

Fait à , le
En 2 exemplaires originaux

La Présidente de
Saint-Flour Communauté

Le Président du
Conseil départemental du Cantal

Céline CHARRIAUD

Bruno FAURE

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Annexe 1 France Services de Chaudes-Aigues

Adresse : 23, Avenue Pierre Vialard - 15110 CHAUDES-AIGUES

Standard : 04 71 23 92 33 Adresse courriel de la structure : msapchaudesaigues@saintflourco.fr

Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

Coordonnées des agents d'accueil :

- Nom : SALSON Prénom : Aurélie Adresse courriel : a.salson@saintflourco.fr

- Nom : LEMAIRE Prénom : Ingrid Adresse courriel : i. lemaire @saintflourco.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 7 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit

Un bureau de permanences et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité,

Une salle de réunion et un bureau de télétravail.

Liste des partenaires :

Partenaires France Services : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Conseil Départemental d'Accès aux Droits, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture, La Poste (Présence d'un bureau de poste sur la commune)

Partenaires Locaux : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR de Chaudes-Aigues, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Chambre d'agriculture, SAFER, Point Info Familles (UDAF), permanences urbanisme et habitat proposées par la collectivité.

Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « réemploi du textile », « faire sa lessive maison »..),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes »,

Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport à la demande et transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance-jeunesse

- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Annexe 2 France Services de Pierrefort

Adresse : 6, Avenue de l'Aubrac 15230 PIERREFORT

Standard : 04 71 23 23 54 Adresse courriel de la structure : msappierrefort@saintflourco.fr

Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

Coordonnées des agents d'accueil :

- Nom : LACROIX Prénom : Sabine Adresse courriel : s.lacroix@saintflourco.fr

- Nom : CORNEC Prénom : Florentin Adresse courriel : f.cor nec @saintflourco.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 5 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (2) et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité,

Salles de réunion (2) et bureaux de télétravail (2)

Liste des partenaires :

Partenaires France Services : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Carsat, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Conseil Départemental d'Accès aux Droits, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture, La Poste (Présence d'une agence postale communale sur la commune)

Partenaires Locaux :

Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ASED, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Chambre d'agriculture, Point Info Famille (UDAF), permanences urbanisme et habitat proposées par la collectivité.

Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».

Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport à la demande, transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance jeunesse
- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Annexe 3 France Services de Ruynes-en-Margeride

Adresse : Place du 10 juin 1944 – 15320 RUYNES-EN-MARGERIDE

Standard : 04 71 20 09 26 Adresse courriel de la structure : msapruynes@saintflourco.fr

Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

Coordonnées des agents d'accueil :

- Nom : GAUTHIER Prénom : Elodie Adresse courriel : e.gauthier@saintflourco.fr

- Nom : PORTAL Prénom : Célia Adresse courriel : c.portail@saintflourco.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec 6 postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (2) et visio-conférence avec les partenaires France Services et locaux, dans un espace de confidentialité, Salle de réunion

Liste des partenaires :

Partenaires France Services : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture,

Partenaires Locaux : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Point Info Famille (UDAF), permanences urbanisme, habitat et Relais Petite Enfance (RPE) proposées par la collectivité.

Mutualisation de services :

La Poste : agence postale intercommunale, bureau de tourisme de la Margeride et Mairie mutualisés avec la Maison des Services

Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».

Offre locale :

- Mise en relation avec les services à la population de Saint-Flour Communauté : transport scolaire, saison culturelle, santé, urbanisme, habitat, déchets, services petite enfance, enfance jeunesse
- Affichage de petites annonces (emploi, logement...)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260106-DEC2026-006-AU
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Annexe 4 France Services de Neuvéglise-Sur-Truyère Commune de Neuvéglise-Sur-Truyère

Adresse : 4, Place Albert - 15 260 NEUVÉGLISE-SUR-TRUYERE

Standard prévisionnel : 04 71 23 92 80 **Adresse courriel de la structure :**
msapneuveglise@saintflourco.fr

Coordonnées de la personne responsable :

- Nom : GAILLOT Prénom : Antoine Adresse courriel : a.gaillot@saintflourco.fr

Coordonnées des futurs agents d'accueil :

- Nom : CHAREIRE Prénom : Sindy Adresse courriel : s.chareire@saintflourco.fr
- Nom : LABORIE Prénom : Françoise Adresse courriel : f.laborie@saintflourco.fr

Horaires d'ouverture :

le lundi au vendredi : 8h30– 12h

du mardi au vendredi : de 09h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Moyens techniques mobilisés

Un espace accueil, avec photocopieur, imprimante et scanner,

Salle multimédias avec postes informatiques, un accès wifi-libre gratuit,

Bureaux de permanences (4) et visio-conférence avec les partenaires et locaux, dans un espace de confidentialité, Salle de réunion

Liste des partenaires :

Partenaires France Services : Caisse d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Conciliateur de justice, Direction Départementale des Finances Publiques, Préfecture / Sous-Préfecture,

Partenaires Locaux : Service social et service de PMI du Conseil départemental du Cantal, ADMR, FEPEM, Mission Locale des Hautes Terres, Point Info Famille (UDAF), permanences urbanisme, habitat et Relais Petite Enfance (RPE) proposées par la collectivité.

Mutualisation de services :

bureau de tourisme et médiathèque mutualisés avec la Maison des Services

Offre de services :

- Accueil et accompagnement des usagers dans leurs démarches dématérialisées,
- Accueil et orientation vers les rendez-vous ou permanences des partenaires,
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs et services de l'État partenaires,
- Actions en faveur de l'inclusion numérique, notamment mise en place d'ateliers informatiques, en lien avec des structures locales ou en gestion directe,
- Mise à disposition, en accès libre et gratuit, de postes informatiques,
- Programme d'animations sous la forme d'ateliers, de conférences ou d'expositions, liées à l'accès aux droits (ex. atelier création du Dossier Médical Partagé) ou à des champs d'interventions citoyens de type développement durable (ex. atelier « antigaspi alimentaire », « faire sa lessive maison » ...),
- Participation à la semaine nationale « portes ouvertes ».